

Saint-Denis, le **23 DEC. 2024**

## **RAPPORT**

**Objet :** Rapport de fin de consultation du public sur le projet d'arrêté pêche en eau douce 2025

### **1. Contexte :**

La pêche est une activité de pleine nature, s'exerçant sur des ressources naturelles communes. Le législateur définit, notamment dans le livre IV, titre III du code de l'environnement, l'ensemble des règles nationales encadrant cette pratique. Ces règles ont pour objectif la préservation des milieux aquatiques et la gestion durable et équilibrée des ressources piscicoles.

En complément de ces règles nationales, certaines dispositions peuvent être déclinées pour tenir compte des spécificités du département de La Réunion. C'est l'objet de cet arrêté préfectoral portant réglementation de la pêche en eau douce à La Réunion pour l'année 2025 et qui regroupe l'ensemble des dispositions nationales avec leurs éventuelles déclinaisons locales.

Ainsi, cet arrêté vise à définir les conditions d'exercice de la pêche de loisirs en eau douce sur tous les cours d'eau et les plans d'eau de La Réunion, et s'adresse à tout pêcheur qui pratique cette activité.

Il précise notamment :

- Les cours d'eau ou sections de cours d'eau pour lesquels la pêche est interdite toute l'année ;
- Les périodes d'ouverture de la pêche suivant les catégories piscicoles des cours d'eau et des plans d'eau, les heures d'interdiction de la pêche ;
- Les espèces interdites à la pêche, la taille minimale et le nombre de captures autorisées par espèce ;
- Les procédés et modes de pêche autorisés ;
- Les dispositions pénales.

**Le projet d'arrêté reprend les dispositions déjà applicables en 2024 et ne prévoit pas d'évolution particulière en ce qui concerne la réglementation applicable à la pêche en eau douce.**

## 2. Modalités de consultation

Le projet d'arrêté préfectoral a fait l'objet d'une **consultation du public en ligne du 26 septembre au 16 octobre 2024** inclus sur les sites internet de la DEAL et de la préfecture, conformément à l'article L. 123-19-1 du Code de l'environnement cadrant la consultation du public « hors procédure particulière » (cf. *annexes 1 et 2*).

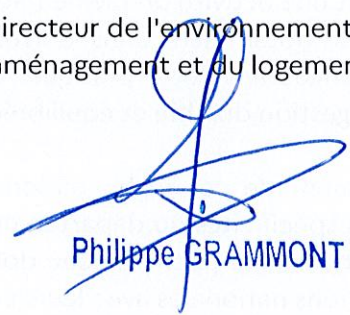
## 3. Résultats

Le résultat de la consultation est affiché en *annexe 3*. **Aucune contribution n'a été reçue** pendant la période de consultation.

## 4. Conclusion et modalités de prise en compte des résultats de la consultation

Aucune contribution n'ayant été reçue, la consultation du public n'entraîne pas de modification du projet d'arrêté préfectoral.

Le Directeur de l'environnement, de  
l'aménagement et du logement



Philippe GRAMMONT

**Annexe 1 : capture d'écran de la page de consultation en ligne du public sur le site de la DEAL**

## Annexe 2 : capture d'écran de la page de consultation en ligne du public sur le site de la préfecture



Les services de l'État à La Réunion

[Nous contacter](#) [Paramètres d'affichage](#)

Rechercher

Actualités Actions de l'État Services de l'État Publications Démarches

Accueil Publications Participation du public Consultation du public Réglementation de la pêche en eau douce à La Réunion pour l'année 2025

# Réglementation de la pêche en eau douce à La Réunion pour l'année 2025

Mis à jour le 25/09/2024

Une consultation du public est ouverte du 26 septembre 2024 au 16 octobre 2024 inclus.

La pêche est une activité de pleine nature, s'exerçant sur des ressources naturelles communes. Le législateur définit, notamment dans le livre IV, titre III du code de l'environnement, l'ensemble des règles nationales encadrant cette pratique. Ces règles ont pour objectif la préservation des milieux aquatiques et la gestion durable et équilibrée des ressources piscicoles.

En complément de ces règles nationales, certaines dispositions peuvent être déclinées pour tenir compte des spécificités du département de La Réunion. C'est l'objet de cet arrêté préfectoral portant réglementation de la pêche en eau douce à La Réunion pour l'année 2025 et qui regroupe l'ensemble des dispositions nationales avec leurs éventuelles déclinaisons locales.

Ainsi, cet arrêté vise à définir les conditions d'exercice de la pêche de loisirs en eau douce sur tous les cours d'eau et les plans d'eau de La Réunion, et s'adresse à tout pêcheur qui pratique cette activité.

Il précise notamment :

- les cours d'eau ou sections de cours d'eau pour lesquels la pêche est interdite toute l'année ;
- les périodes d'ouverture de la pêche suivant les catégories piscicoles des cours d'eau et des plans d'eau, les heures d'interdiction de la pêche ;
- les espèces interdites à la pêche, la taille minimale et le nombre de captures autorisées par espèce ;
- les procédés et modes de pêche autorisés ;
- les dispositions pénales.

En application de l'article L123-19-1 du code de l'environnement, le projet d'arrêté préfectoral portant réglementation de la pêche en eau douce à La Réunion pour l'année 2025 est mis à la consultation du public par voie électronique pour une durée de 21 jours. Les observations déposées par le public seront prises en considération préalablement à la prise de l'arrêté par le Préfet de La Réunion.

La consultation est ouverte du 26 septembre 2024 au 16 octobre 2024 inclus.

## Les documents mis à la disposition du public

[Télécharger la note de présentation](#)   
PDF - 0,06 Mo - 25/09/2024

[Télécharger le projet d'arrêté préfectoral pêche en eau douce 2025](#)   
PDF - 0,37 Mo - 25/09/2024

## Modalités de participation du public

Le public peut faire part de ses observations par voie électronique uniquement, jusqu'au 16 octobre 2024 inclus, à l'aide du formulaire en ligne ci-dessous :

[Je dépose une observation](#) 

Après la clôture, une synthèse des observations reçues, les motifs de l'arrêté et l'arrêté seront mis en ligne sur le site internet de la préfecture de La Réunion pendant 3 mois.

Partager la page



Suivez-nous sur les réseaux sociaux



Annexe 3 : Capture d'écran de la synthèse des réponses au 22/10/2024

LimeSurvey

→

→

→

Consultation du public - Règlementation de la pêche en eau douce à La Réunion pour l'année 2025 (343662) → Réponses et statistiques

Tutoriels

Configuration

Questionnaires

Questionnaire(s) activé(s) 64

admin

Résumé

Afficher les réponses

Saisie de données

Statistiques

Importer

Exporter

Voir les réponses enregistrées mais non envoyées

Suppression par lot

↳

Résumé des réponses

Réponses complètes

Réponses incomplètes

Nombre total de réponses

0

0

0

→

↶

↷

↻

⌂

🔍

👤

📄

📊

🔧

🔔

👥

